

176 17  
Le neuf de juillet mil huit cent quatre vingt  
Joseph Soucy et trois, après la publication d'un ban de mariage fait  
Marie Delphine au prône de notre messe paroissiale, entre Joseph  
Lavoie Soucy, cultivateur de la paroisse de Saint-Antoine, fils  
majeur d'Ambroise Soucy et de Elionore Duumont  
de la paroisse de Saint-Antoine d'une part, et Marie

Vingt septième feuillet  
Delphine Lavoie, fille majeure de feu Vincent La  
voie et de Mathilde Morin de cette paroisse d'autre part,  
sur les dispenses du quatre au quatre de consanguinité et  
de deux bans de mariage, accordés en date du cinq de ce  
courant, par Messire Cyrille Etienne Lévesque Vicair  
général, ne s'étant découvert aucun empêchement  
autre au dit mariage, nous soussigné, vicair de cette  
paroisse, avons reçu le mutuel consentement des  
époux et leur avons donné la bénédiction nuptiale  
en présence de Ambroise Soucy frère de l'époux qui  
ainsi que l'épouse n'a pu signer et de Evariste Lavoie  
frère de l'épouse soussigné ainsi que l'épouse Lavoie  
Delphine Lavoie Evariste Lavoie  
Mathilde Lavoie

C. S. P. Levesque Curé